

SESSION DE JANVIER 2013

MATIERE : COMPTABILITE FINANCIERE I

CLASSES : 1 L.F.E. & 1 L.A.E

DUREE : 2 HEURES

EXERCICE I

Au 31/12/N, les comptes du bilan de l'entreprise « L.E.G » présentent les soldes suivants :  
Capital social : 360 000D ; Réserves : 50 000D ; Emprunts bancaires : 80 000D ; Dépôts et cautionnements reçus : 4 000D ; Brevets : 9 000D ; Fonds commercial : 40 000D ; Logiciels : 6 000D ; Terrains : 130 000D ; Constructions : 70 000D ; Matériel industriel : 140 000D ; Matériel de transport : 60 000D ; Equipement de bureau : 20 000D ; Titres de participation : 12 000D ; Prêts : 8 000D ; Dépôts et cautionnements versés : 6 000D ; Frais préliminaires : 2 000D ; Charges à répartir : 4 000D ; Stock de matières premières : 24 500D ; Emballages : 4 000D ; Stock de produits finis : 30 000D ; Fournisseurs d'exploitation : 50 000D ; Fournisseurs d'exploitation-Effets à payer : 35 000D ; Fournisseurs-Avances et Acomptes versés sur commandes : 7 000D ; Clients : 27 000D ; Clients-Effets à recevoir : 18 000D ; Clients-Avances et Acomptes reçus sur commandes : 4 000D ; Etat, T.V.A. à payer : 7 000D ; C.N.S.S. : 8 000D ; Débiteurs divers : 5 000D ; Placements courants : 4 000D ; Banques : 12 500D et Caisse : 2 500D.  
T.A.F : Présenter le bilan de l'entreprise « L.E.G » et déterminer son résultat au 31/12/N.

EXERCICE II : Sachant que les taux respectifs de la T.V.A. et de la T.F.P sont de 18% et 1%, enregistrer au journal de l'entreprise « P.T.F » les opérations mensuelles suivantes :

- 2-1- Achat de matières premières à crédit ; la facture du fournisseur « X » indique : Brut H.T : 17 000D ; Remise : 10% ; consignation de 170 unités d'emballage à 15D l'une ; Escompte de 2% si règlement au cours du mois.
- 6/1 : Règlement par chèques d'une commission de 800D.H.T ; du loyer d'un immeuble : 7 500D et d'une facture d'électricité : 1 800D.H.T ;
- 9-1- Reçu du fournisseur « X » une facture d'avoir relative au retour de 30% des matières achetées le « 2-1 » dans leurs emballages à la reprise du reste des emballages à 12D l'unité et à un rabais de 10% sur les matières gardées.
- 12-1- Vente de produits finis au client « Y » ; la facture mentionne : Brut.H.T : 25 000D ; Remise : 5% ; Consignation de 250 unités d'emballages à 20D l'une. Le client « Y » a payé 60% de la valeur des produits par chèque sous escompte de 2%.
- 18-1- Le client « Y » a accepté une traite sur 90 jours après avoir rendu les emballages qui sont repris à 15 D l'unité.
- 20-1- Règlement du fournisseur « X » par chèque.
- 24-1 : Les bulletins de paie indiquent : Salaires de base : 16 800D ; Commissions : 2 700D ; Heures supplémentaires : 3 800D ; Indemnités : 1 500D ; I.R.P.P : 3 000D et Oppositions : 2 000D ;
- 26-1- Paiement par chèques des frais suivants : Consommation d'eau : 275DH.T ; Communications téléphoniques : 2320D.H.T ; et Achat de timbre postaux : 130D
- 31/1 : Règlement des salaires et des oppositions par virements bancaires.